

# Les écocentres

*Afin de faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affichés dans les tableaux et les figures ne correspondent pas tout à fait à la somme des résultats qui leur sont associés.*

Les écocentres ont désormais un rôle essentiel à jouer dans l'écosystème de la récupération, du tri et de la valorisation des matières résiduelles au Québec, car ils offrent aux citoyens un service de proximité pour se départir d'une multitude de matières qui ne sont pas nécessairement acceptées dans les collectes municipales régulières. Au moment de réaliser le Bilan 2021, RECYC-QUÉBEC avait répertorié 393 écocentres sur le territoire québécois. Non seulement ce chiffre est en constante augmentation depuis leur inclusion au Bilan 2015, mais le réseau d'écocentres québécois est également dans une phase d'optimisation des services afin d'améliorer sa performance et son accessibilité.

## La Stratégie de valorisation de la matière organique

La **Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO)** présente les orientations gouvernementales pour les matières organiques générées au Québec. Parmi les 14 directions privilégiées afin d'atteindre les objectifs fixés, la direction 2 consiste à offrir, sur l'ensemble du territoire municipal, la possibilité aux citoyens de récupérer la matière organique.

Pour y parvenir, la SVMO soutient notamment le développement du réseau d'écocentres pour récupérer le bois dont les citoyens doivent se départir, tout en améliorant le tri à la source du bois propre. Un programme d'aide financière, doté d'un budget de 16,2 M\$, est proposé à cette fin, afin d'encourager l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue.

## Portrait des écocentres répondants

Les écocentres sont majoritairement de propriété publique (95 % des répondants en 2021) et opérés par des organismes municipaux, soit des municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC) ou des régies. Les écocentres qui ont répondu au Bilan desservent 90 % de la population du Québec en 2021, ce qui représente une augmentation de 6 points de pourcentage par rapport à 2018.

Le coût d'exploitation d'un écocentre est très variable, mais plusieurs réponses obtenues permettent de constater que les dépenses sont, dans la majorité des cas, supérieures aux revenus.

Plusieurs facteurs influencent les coûts d'exploitation, les revenus, de même que la quantité et le type de matières qui sont acheminées aux écocentres, ce qui contribue à la grande variabilité observée entre les installations. Parmi ces facteurs, notons :

- l'éventail des matières acceptées;
- la présence de collectes spéciales sur les territoires desservis par ces écocentres (résidus de CRD, encombrants, surplus de carton, collecte de sapins de Noël, etc.);
- la présence d'autres récupérateurs ou points de dépôts desservant un même territoire, pouvant notamment inclure des lieux d'élimination;
- l'offre d'un service de collecte à la porte, tarifé ou non;
- l'offre d'un service de location de conteneurs ou de remorques par l'écocentre;
- la clientèle desservie (résidentielle, saisonnière, ICI, petits entrepreneurs et même la ou les municipalités elles-mêmes);

- l'accessibilité des installations selon notamment :
  - la distance;
  - les heures d'ouverture;
  - l'accès annuel ou saisonnier;
  - l'accès de la population à une voiture;
  - la limite du nombre de visites annuelles;
  - le tonnage maximum imposé;
  - le type de véhicules autorisés;
  - la nature tarifée des services offerts.

### Les matières reçues par les écocentres

Les écocentres répondants au Bilan ont reçu 648 000 tonnes de matières en 2021, comparativement à 509 000 tonnes déclarées par les répondants en 2018.

46 % des écocentres répondants acceptent uniquement les matières d'origine résidentielle. Ce sont donc un peu plus de la moitié des écocentres qui acceptent l'une, l'autre ou toutes les matières provenant d'autres sources, soit d'ICI (49 %), du secteur CRD (43 %) ou du secteur agricole (35 %). Les modalités de tarification varient grandement entre les écocentres, certains acceptant les clientèles sans frais, d'autres avec certaines conditions (par exemple en termes de nombre de visites ou de tonnage/volume maximal) ou moyennant des frais selon la clientèle.

### Les types et la destination des matières prises en charge par les écocentres

Les résidus de CRD représentent la principale catégorie des matières prises en charge par les écocentres répondants en 2021, soit 43 % des 648 000 tonnes reçues. Une portion de ceux-ci est triée à la source par les citoyens utilisateurs (23 %) et les autres résidus CRD sont acheminés pêle-mêle (20 %). La composition détaillée des matières prises en charge est présentée au tableau 1.

\* La proportion exclut les quantités de lampes contenant du mercure, l'information reçue ne permettant pas la compilation de résultats significatifs.

\*\* Autres que les plastiques de la collecte sélective : polystyrène, plastiques agricoles, tubulures et autres objets (jouets, sièges de bébé, bacs de récupération, etc).

Tableau 1

### Composition des matières prises en charge par les écocentres

Catégorie de matières	Tonnage	%
CRD non triés	130 000	20 %
Bois	83 000	13 %
Agrégats	55 000	8 %
Bardeau	7 000	1 %
Gypse	4 000	1 %
<b>Total de résidus de CRD</b>	<b>278 000</b>	<b>43 %</b>
Résidus végétaux	57 000	9 %
Terre et sable	38 000	6 %
Métaux	35 000	6 %
Matières recyclables de la collecte sélective	15 000	2 %
Produits sous REP*	15 000	2 %
Encombrants	13 000	2 %
Pneus	6 000	1 %
RDD	4 000	1 %
Autres plastiques**	1 000	<1 %
Textiles	1 000	<1 %
Matières entreposées	2 000	<1 %
Matières acheminées vers un lieu d'élimination	182 000	28 %
<b>Total</b>	<b>648 000</b>	<b>100 %</b>

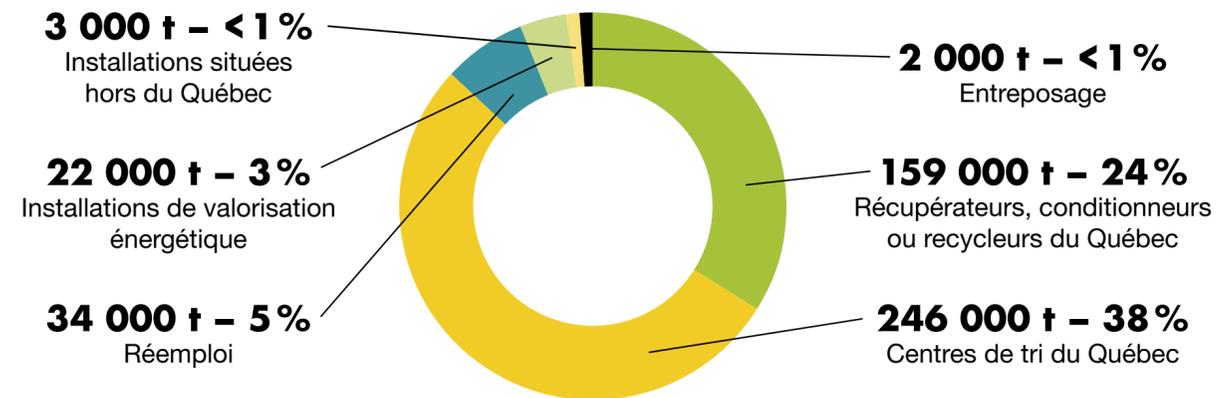
Outre les résidus de CRD non triés et excluant les matières acheminées vers un lieu d'élimination, les quantités les plus appréciables sont constituées de bois, de résidus végétaux (résidus verts, arbres, branches, etc.) et d'agrégats.

En 2021, les métaux qui transitent par les écocentres sont répartis entre les encombrants (électroménagers métalliques, grosses pièces de ferraille) et la catégorie matières recyclables de la collecte sélective. La situation est similaire pour le plastique et le bois qui se retrouvent dans différentes catégories.

Les matières acheminées à un lieu d'élimination comptent pour 28 % (182 000 tonnes) des matières prises en charge en 2021 : 64 000 tonnes (10 %) y auraient été utilisées comme matériel de recouvrement alternatif ou pour d'autres usages en LET, alors que 117 000 tonnes (18 %) y auraient été éliminées<sup>1</sup>.

Les matières restantes (72 %) ont été acheminées vers différentes installations de réemploi, de tri, de conditionnement, de recyclage ou encore vers la valorisation énergétique (figure 2). Moins de 1 % des matières ont été dirigées vers l'extérieur de la province.

Figure 2  
**Destination des matières sortantes des écocentres**  
(excluant les quantités acheminées à un lieu d'élimination)



<sup>1</sup> Parallèlement, les lieux d'élimination ont déclaré avoir reçu, en 2021, 106 000 tonnes de résidus d'écocentres. Il est possible que certains résidus aient été classés par erreur dans une autre catégorie ou alors que le 117 000 tonnes soient surévaluées par les écocentres répondants.

## Le réemploi dans les écocentres

Près de 50 % des écocentres répondants ont indiqué recevoir des matières dédiées au réemploi (matériaux CRD, vêtements, meubles et électroménagers, etc.). Les écocentres ne sont pas toujours en mesure d'estimer les tonnages associés aux matières réemployées, néanmoins un tonnage de 34 000 tonnes destiné à cette fin a pu être comptabilisé. Plusieurs moyens sont mis en place par les écocentres afin d'encourager cette filière, tels que la création d'un espace de vente destiné aux citoyens, le don à des organismes de bienfaisance ou par des partenariats avec des ressourceries ou encore le réemploi par l'écocentre de certaines matières récupérées à des fins d'entretien ou autre.

Finalement, un peu plus de 10 % des écocentres répondants font de la réparation de différents items, principalement de matériel électronique (directement sur place ou en collaboration avec d'autres organismes), de vélos, de meubles ou d'électroménagers.

## Des comportements qui évoluent

Selon le **Portrait des comportements et des attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV (2<sup>e</sup> édition)** publié par RECYC-QUÉBEC en 2021, 82 % des répondants se déplacent systématiquement ou la plupart du temps à l'écocentre et aux points de collecte autorisés (par exemple, les points de collecte des produits sous REP). Il s'agit d'une amélioration significative de 8 points de pourcentage par rapport au résultat de 2015 qui s'établissait à 74 %, témoignant de l'adoption grandissante de la population aux saines mesures de gestion de leurs matières résiduelles. D'ailleurs, la proportion des répondants qui ne vont jamais à l'écocentre ou aux points de collecte autorisés a diminué de moitié, passant de 6 % en 2015 à 3 % en 2021.

## Recours à l'écocentre ou dans les points de collecte autorisés

